



Courrier A CH-3003 Berne, Cdmt Instr, WAHA

Aux
Officiers fédéraux de tir
Arrondissement 1 – 22

Référence / dossier :
Votre référence :
Notre référence : WAHA
Dossier traité par :
Berne, le 20 mars 2020

Mesures dans le domaine du tir hors du service 2020

Mesdames, Messieurs,

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a qualifié la situation en Suisse de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies.

Dès lors, j'ai pris les mesures en consultation avec la Fédération sportive suisse de tir concernant le domaine du Tir et activités hors du service 2020.

1. Rapports d'instruction

Selon l'ordonnance du DDPS sur le tir, les sociétés de tir doivent participer au rapport d'instruction annuel du membre de la commission de tir dont elles relèvent.

➔ Les rapports d'instruction ne sont plus organisés depuis le 16 mars 2020.

Les présidents des sociétés de tir doivent en être avisés par courriel.

2. Cours pour moniteurs de tir (CMT) et cours de répétition pour moniteurs de tir (CR-MT)

Selon l'ordonnance sur les cours de tir, les officiers fédéraux de tir sont chargés d'organiser les CMT et les CR-MT.

➔ Les CMT et les CR-MT sont suspendus jusqu'à la fin mai 2020.

Une éventuelle prolongation de la suspension sera décidée à la fin du mois d'avril 2020.

En conséquence, le statut des moniteurs de tir et des moniteurs de tir de jeunes tireurs est prolongé, dans l'AFS, comme suit.

Statut échu au 31.12.2019 **Nouveau : statut prolongé jusqu'au 31.12.2020**
Statut échu au 31.12.2020 **Nouveau : statut prolongé jusqu'au 31.12.2021**

3. Cours pour moniteurs de tir de jeunes tireurs (CMJT)

Selon l'ordonnance sur les cours de tir, le domaine du Tir et activités hors du service est chargé d'organiser les CMJT.

→ Les CMJT sont suspendus jusqu'à la fin mai 2020.

Une éventuelle prolongation de la suspension sera décidée à la fin du mois d'avril 2020.

4. Cours pour jeunes tireurs (cours JT)

Selon l'ordonnance sur les cours de tir, les sociétés de tir reconnues sont chargées d'organiser les cours JT.

→ Les cours JT sont suspendus jusqu'à la fin mai 2020.

Une éventuelle prolongation de la suspension sera décidée à la fin du mois d'avril 2020.

En conséquence, les sociétés de tir, qui n'ont pas encore été chercher les armes en prêt pour les cours JT, doivent attendre fin avril 2020 pour le faire. Au mois de mai, les sociétés de tir doivent prendre contact avec le centre logistique de l'armée responsable pour la remise des armes en prêt.

5. Annonce des jours de tir et des activités du comité

Selon l'ordonnance du DDPS sur le tir, les sociétés de tir ont jusqu'au 10 avril 2020 pour saisir les jours de tir et les activités du comité dans l'AFS.

→ Tous les événements dans le domaine du Tir et activités hors du service, y compris les programmes obligatoires, sont suspendus jusqu'au 19 avril 2020.

En conséquence, les sociétés de tir doivent effacer les tirs programmés jusqu'au 19 avril 2020 qui ont déjà été saisis dans l'AFS. Le délai pour saisir les jours de tir et les activités du comité est prolongé jusqu'au 10 mai 2020.

6. Contrôles par les sociétés de tir

Selon l'ordonnance sur les officiers de tir, les commissions cantonales de tir doivent contrôler auprès des sociétés de tir un programme obligatoire et le cours JT.

→ Conformément aux décisions prises, les contrôles des cours JT sont suspendus jusqu'à la fin mai 2020. Les contrôles des programmes obligatoires sont supprimés jusqu'à nouvel ordre.

Une éventuelle prolongation de la suspension sera décidée à la fin du mois d'avril 2020.

7. Règlement chronologique des exercices fédéraux et des cours pour jeunes tireurs (cours JT)

Selon l'Ordonnance sur le tir (512.31), Les exercices fédéraux de tir et les cours JT doivent être terminés le 31 août. Sur demande, en cas d'épidémie ou pour d'autres raisons de force majeure, un report de ce délai peut être accordé.

→ Selon la demande de la Fédération sportive suisse de tir (FST), le délai de la réalisation des exercices fédéraux et des cours JT est prolongé jusqu'au 30 septembre 2020.

Je suis au regret de devoir prendre de telles décisions, que je considère toutefois comme logiques et appropriées.

Je vous tiendrai au courant au fur et à mesure de l'évolution concernant le domaine du tir hors du service.

En vous remerciant de votre engagement, et en vous souhaitant le meilleur, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

COMMANDEMENT DE L'INSTRUCTION



Commandant de corps Hans-Peter Walser
Chef du commandement de l'instruction

Pour info

CdA

Subord dir CdA

Subord dir Chef cdmt Instr

Fédération sportive suisse de tir (en vous priant d'informer interne)

Secrétaire général CG MPS (en vous priant d'informer les directeurs militaires)

Président CRMPPCi (en vous priant d'informer les directeurs d'office)

Président ASCA (en vous priant d'informer les commandants d'arrondissement)